

PROCÈS-VERBAL DU CA

Procès-verbal de la séance du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières tenue le **mardi 18 mars à 19 h 30**, à la salle Richelieu du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, situé au 210, rue Notre-Dame, Saint-Jean-sur-Richelieu.

PRÉSENCES :	Monsieur Alexandre Provost – président du CA Madame Marie Josée Gagnon – vice-présidente du CA Madame Véronique Beaulac Monsieur Yanick Cloutier Monsieur Marc-André Gauthier Monsieur Mathieu Jeanneau Monsieur Guy Lajoie Madame Sylvie Lamarche Monsieur Alexandre Marion Madame Anne-Marie Noël Madame Sylvie Poirier Madame Jennifer Floymon
PERMANENCE :	Madame Marie-Claude Huberdeau – directrice générale Monsieur Mario Champagne – directeur général adjoint et secrétaire général
INVITÉS :	Madame Alexandra Langlois – directrice du Service des communications Monsieur Alain Camaraire – directeur du Service de l'organisation scolaire et du transport scolaire Madame Manon Ouellet – Secrétaire générale adjointe Madame Angéline Fournier – Avocate
ABSENCE :	Madame Danielle Beaumont Madame Sylvie Nadeau

1. Présences et ouverture de la séance

L'avis de convocation, l'ordre du jour et les documents ayant été envoyés à tous les membres en respect de la *Loi sur l'instruction publique* et du *Règlement concernant les règles de fonctionnement du conseil d'administration*; la majorité des membres étant présents, la séance est déclarée valablement constituée. Il est 19 h 35.

Monsieur Alexandre Provost, président, souhaite la bienvenue aux membres du CA et aux personnes du public.



2. Ordre du jour

[Résolution 2025-03-18-CA-01](#)

Il est proposé par Anne-Marie Noël :

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.1 Nomination d'un membre de la communauté au conseil d'administration (document)

[Résolution 2025-03-18-CA-02](#)

Considérant la démission de madame Jade Lizotte, à titre de membre de la communauté, représentant une personne âgée de 18 à 35 ans, au conseil d'administration du CSSDHR;

Considérant que l'article 175.10.1 de la *Loi sur l'Instruction publique* (LIP) prévoit qu'une vacance à un poste de représentant de la communauté au conseil d'administration d'un centre de services scolaire est comblée par la désignation par l'ensemble des membres du conseil d'administration du centre de services scolaire d'une personne possédant les qualités requises et répondant aux conditions exigées pour occuper ce poste, pour la durée non écoulée du mandat;

Considérant la proposition et la présentation de la candidature de monsieur Alexandre Marion pour le poste d'administrateur représentant une personne âgée de 18 à 35 ans, pour terminer le mandat de madame Jade Lizotte, dont l'échéance, est le 30 juin 2026;

Considérant que les membres du CA sont favorables à la candidature de monsieur Alexandre Marion;

Il est proposé par Marie Josée Gagnon :

Qu'en conformité avec l'article 175.10.1 de la *Loi sur l'Instruction publique*, monsieur Alexandre Marion soit nommé administrateur au conseil d'administration du CSSDHR à titre de représentant d'une personne âgée de 18 à 35 ans, afin de compléter le mandat de madame Jade Lizotte, dont l'échéance est le 30 juin 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.2 Dépôt de l'assermentation du nouveau membre désigné au conseil d'administration (document)

En conformité avec l'article 143.3 de la *Loi sur l'Instruction publique*, madame Marie-Claude Huberdeau, directrice générale du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières, a procédé à l'assermentation de monsieur Alexandre Marion, membre du conseil d'administration.



2.3 Inscription au procès-verbal d'un nouveau membre désigné au conseil d'administration

Une entrée de ce serment est faite dans le livre des délibérations du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières.

3. Procès-verbal du conseil d'administration du 28 janvier 2025 – Adoption et suivi (document)

Résolution 2025-03-18-CA-03

Chaque membre du conseil d'administration ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du conseil d'administration tenue le 28 janvier 2025 au moins six heures avant le début de la présente séance;

Il est proposé par Sylvie Poirier :

Que le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 28 janvier 2025 et d'adopter ledit procès-verbal tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Correspondance

Aucun dépôt de courrier.

5. Période de questions du public

Gislain Tardif, parent et vice-président du Syndicat de l'enseignement du Haut-Richelieu mentionne que les formulaires émanant des écoles et du centre de services scolaire ont été révisés afin de les rendre inclusifs. Toutefois, il indique que sur les documents provenant de l'externe, l'hétérosexisme demeure encore présent.

6. Parole aux élèves

Aucune question n'est posée.

6.1. Bourses du conseil d'administration : école Paul-Germain-Ostiguy et Polyvalente Marcel Landry

Dans le cadre des bourses du conseil d'administration offertes à des élèves persévérants identifiés par les directions d'établissement, Alexandre Provost remet une bourse à chacun des élèves suivants :

- Layla Tremblay-Lacombe, élève à la polyvalente Marcel-Landry;
- William Drapeau, élève à l'école Paul-Germain-Ostiguy.

7. Mot du président

Alexandre Provost réitère l'importance et son attachement aux Bourses du conseil d'administration afin de favoriser la persévérance scolaire.

8. Mot de la directrice générale et reddition de comptes (document)

Marie-Claude Huberdeau dépose le document consolidant les décisions prises par la directrice générale dans le cadre du *Règlement de délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs*, depuis la dernière séance du conseil d'administration. Elle précise que les administrateurs ont eu l'occasion de lui adresser leurs questions à l'égard de celles-ci et s'en sont déclarés satisfaits.

À la suite des résultats de la 2^{ième} étape et des sondages effectués auprès des élèves, des membres du personnel et des parents dans le cadre du Plan d'engagement vers la réussite (PEVR), madame Huberdeau mentionne que dans le cadre de la séance du conseil d'administration du 22 avril prochain, les résultats seront présentés et les indicateurs seront donc mis à jour.

9. Points de décision

9.1. Dépôt de la déclaration et engagement du nouvel administrateur - *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone* (documents)

[Résolution 2025-03-18-CA-04](#)

Considérant que l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire* stipule que « Le membre doit connaître et comprendre les normes d'éthique et de déontologie qui lui sont applicables, s'engager à les respecter et à en promouvoir le respect. Il doit au plus tard à la première séance du conseil d'administration qui suit son entrée en fonction, signer une déclaration à cet effet. Ces déclarations sont déposées devant le conseil d'administration »;

Considérant l'arrivée de monsieur Alexandre Marion à titre de membre du conseil d'administration du CSSDHR;

Il est proposé par Marc-André Gauthier :

Que soit déposé le formulaire de *Déclaration et engagement* d'Alexandre Marion et ce, tel que prévu à l'article 4 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2. Dépôt de la déclaration d'intérêts du nouvel administrateur – Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone (document)

[Résolution 2025-03-18-CA-05](#)

Considérant que l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire* stipule que « Dans les 60 jours qui suivent son entrée en fonction et, par la suite, annuellement, le membre doit déposer devant le conseil d'administration une déclaration des intérêts personnels que lui ou une personne qui lui est liée a dans des immeubles situés sur le territoire du centre de services scolaire au conseil duquel il siège et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des contrats avec le centre de services scolaire. »;

Il est proposé par Véronique Beulac :

Que soit déposée la déclaration d'intérêts d'Alexandre Marion prévue à l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028 (PTRDI), la Liste des écoles, des centres et autres immeubles et la Liste et contenu des Actes d'établissement pour l'année scolaire 2025-2026 - Adoption (documents)

[Résolution 2025-03-18-CA-06](#)

Considérant qu'en référence à l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, chaque année, le centre de services scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

Considérant les consultations ayant été menées auprès des municipalités et MRC se situant entièrement ou partiellement sur le territoire du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières en lien avec le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028;

Considérant les consultations également menées auprès du comité de parents du Centre de services scolaire eu égard au Plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles, à la liste de ses écoles et aux actes d'établissement à délivrer pour l'année scolaire 2025-2026 et ce, tel que prévu à l'article 193 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Il est proposé par Sylvie Poirier :

Que soient adoptés :

- ✓ Le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du Centre de services scolaire des Hautes-Rivières pour les années 2025-2026 à 2027-2028;
- ✓ La liste des écoles et des centres pour l'année 2025-2026;

- ✓ Les actes d'établissement des écoles et des centres pour l'année 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.4 Renouvellement du Protocole d'entente avec le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu – Stade Alphonse-Desjardins

[Résolution 2025-03-18-CA-07](#)

Considérant que le 3 février 2011, le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu, la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et la Commission scolaire des Hautes-Rivières ont signé un Protocole d'entente de collaboration portant sur la construction, l'aménagement et l'exploitation d'un stade régional de soccer-football au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu pour une période initiale de 10 ans;

Considérant qu'en 2021, les partenaires ont renouvelé ce protocole d'entente tripartite portant sur la gestion et l'utilisation du STADE Alphonse-Desjardins au Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu pour une période de 5 ans, lequel vient à échéance en 2026;

Considérant qu'en 2024, les partenaires ont convenu de remplacer la surface synthétique pour assurer la qualité de l'infrastructure.

Considérant que les parties souhaitent, dès à présent, renouveler le protocole d'entente, lequel viendrait à échéance le ou vers le 31 décembre 2030;

Considérant que cette infrastructure de qualité bénéficie à plusieurs de nos élèves;

Il est proposé par Guy Lajoie :

D'autoriser la directrice générale à renouveler et signer le protocole d'entente tripartite avec le Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu et la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu portant sur la gestion et l'utilisation du STADE Alphonse-Desjardins pour une période de 5 ans, lequel viendra à échéance le ou vers le 31 décembre 2030, selon les termes et conditions convenues entre les parties ainsi qu'à signer tous documents jugés utiles et nécessaires pour donner plein effet au présent mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Rapports des comités

10.1 Rapport du comité de vérification

Une rencontre extraordinaire a été tenue le 28 janvier 2025 et le rapport verbal de cette rencontre a été effectué lors de la séance du conseil d'administration tenue la même journée. Les discussions ont porté sur la nomination de l'auditeur externe et le projet de construction de modulaires à l'école Saint-Gérard.

10.2. Rapport du comité de gouvernance et d'éthique

Aucune rencontre.

10.3. Rapport du comité des ressources humaines

Monsieur Yanick Cloutier, administrateur, fait état des sujets traités lors de la rencontre du comité des ressources humaines qui a eu lieu le 4 février 2025. Les discussions ont porté sur le processus de consultation en lien avec les critères de sélection d'une direction d'établissement et sur la révision de la *Politique de fermeture des établissements reliée aux tempêtes de neige*.

10.4 Rapport du comité consultatif du transport

Aucune rencontre.

10.5. Rapport du comité PEVR du CA

Aucune rencontre.

11. Affaires diverses

Aucun point n'est ajouté.

12. Levée de la séance

[Résolution 2025-03-18-CA-08](#)

Il est proposé par Alexandre Marion:

Que la séance soit levée à 20 h 16.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Évaluation de la rencontre


Président du CA


Secrétaire général

